
DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DE SES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2019, POUR L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 ET DU 1ER JANVIER 2022.

Dossier R-4122-2020 PHASE 1B

B-0006, Proposition 1

Question 1

Référence :

- (i) B-0006, GI-2, Document 1, p. 37
- (ii) B-0006, GI-2, Document 1, p. 12

Préambule :

(i)

« Proposition 1 – Utiliser un facteur de rehaussement des tarifs dans le cadre de l'analyse de rentabilité des projets et du plan de développement. »

(ii)

Gazifère propose respectivement des facteurs de rehaussement de 26%, 99% et 51% pour les marchés résidentiels, commercial et industriel.

Questions :

- 1.1 Veuillez indiquer si, à la connaissance de Gazifère, le rehaussement de tarif se pratique dans d'autres juridictions. Si oui, veuillez indiquer lesquelles et décrire le rehaussement qui s'y pratique.

Réponse 1.1 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 2.1 de la demande de renseignements no. 2 de l'ACEFO (pièce GI-4, Document 1.1 du présent dossier).

- 1.2 En supposant que la Régie rejette la proposition de rehaussement tarifaire mentionné à la référence (ii), veuillez indiquer à quel niveau devrait être fixé l'indice de profitabilité dans chacun des marchés pour obtenir un résultat équivalent.

Réponse 1.2 :

Gazifère n'a pas effectué une telle analyse. Si la Régie rejetait la proposition de rehaussement tarifaire, l'indice de profitabilité (ci-après « IP ») devrait être inférieur à 1,0. À titre d'exemple, en considérant l'ajout de charge dans l'analyse du projet Secteur Nord (dossier R-4126-2020), un IP de 0,60 serait requis en l'absence d'un rehaussement tarifaire (menant ainsi l'IP de ce projet à 1,02).

Une telle approche serait cependant très difficile d'application. En effet, les IP des différents marchés seraient différents. Comme la plupart des projets de Gazifère sont mixtes, de types résidentiel et commercial, il serait nécessaire d'« ajuster » les IP pour en refléter la proportion. De plus, comme les tarifs de Gazifère et d'Énergir sont évolutifs, il y aurait lieu de revoir annuellement les IP, ce qui s'avère plus complexe que d'effectuer un ajustement sur la base des tarifs, lesquels sont connus et facilement accessibles.

De l'avis de Gazifère, le rehaussement tarifaire est plus simple d'application et impose une limite directe en appliquant une comparaison avec Énergir, contrairement à l'utilisation d'un IP négatif. Cette option constituerait cependant une option alternative pour Gazifère si la Régie refusait l'ajustement tarifaire proposé.

- 1.3 Veuillez indiquer l'impact approximatif de la proposition de Gazifère sur le nombre de clients ajoutés par année et par marché.

Réponse 1.3 :

Selon Gazifère, l'ajout de clients pourrait se refléter comme suit :

- **Résidentiel : + 35 à 40 nouveaux clients / année**
- **Commercial : + 20 à 25 nouveaux clients/ année**
- **Industriel: N/A**

Cependant, l'ensemble des ajustements proposés par Gazifère pourraient également permettre de rejoindre des projets de plus grande envergure, pouvant représenter quelques dizaines de clients, voire même quelques centaines de portes, notamment dans le secteur des bâtiments de haute densité. Ces projets sont toutefois sporadiques et ne peuvent être considérés comme ayant un « impact annuel stable », contrairement aux données ci-avant présentées.

- 1.4 Veuillez indiquer si Gazifère a analysé l'impact de sa proposition sur l'évolution future des tarifs. Si oui, veuillez indiquer en pourcentage de combien est cet impact.

Réponse 1.4 :

Gazifère n'a pas effectué ce type d'analyse.

B-0006, Proposition 3

Question 2

Référence :

- (i) B-0006, GI-2, Document 1, p. 37

Préambule :

- (i)

« Proposition 3 – Brancher les clients à moins de 30 mètres du réseau sans la réalisation préalable d'une analyse de rentabilité. »

Questions :

- 2.1 Veuillez présenter les analyses de rentabilité des cinq derniers projets d'extension de moins de 30 mètres analysés par Gazifère.

Réponse 2.1 :

- **Projet 1 : 30m**
 - **Résidentiel, 1 client**
 - **2 706 m³ par an**
 - **IP 0,63**
 - **Contribution requise de 5 006 \$**
 - **Non réalisé**

- **Projet 2 : 25m**
 - **Résidentiel, 1 client**
 - **2 200 m³ par an**
 - **IP 0,36**
 - **Contribution requise de 13 732 \$**
 - **Non réalisé**

- **Projet 3 : -30m**
 - **Commercial, 1 client**
 - **8 155 m³ par an**
 - **IP 1,36**
 - **Aucune contribution**
 - **Réalisé**

- **Projet 4**
 - **Résidentiel, 8 clients avec 110 mètres de réseau à construire**
 - **19 200 m³ par an**
 - **IP 0,81**
 - **Contribution requise de 11 961 \$**
 - **Non réalisé**

- **Projet 5**
 - **Résidentiel, 2 clients**
 - **4 800 m³ par an**
 - **IP : 0,69**
 - **Contribution requise de 6 681 \$**
 - **Non réalisé**

2.2 Veuillez indiquer le nombre de demandes de prolongement de réseau de moins de 30 mètres au cours des deux dernières années complétées.

Réponse 2.2 :

Gazifère ne conserve pas d'informations précises concernant les projets évalués qui ont été abandonnés. Gazifère estime toutefois qu'il y a environ une cinquantaine de demandes chaque année pour des clients se trouvant à l'intérieur d'une distance de 30 mètres du réseau. Près de 75 % de ces demandes ne sont généralement pas admissibles, pour des raisons de consommation insuffisante, étant donné que celles-ci visent l'installation de BBQ et de foyers.

Advenant que cet ajustement soit autorisé par la Régie, Gazifère en fera la promotion, ce qui pourrait résulter en un nombre de nouveaux clients plus élevé que le nombre actuel. En effet, compte tenu des enjeux importants de rentabilité de ce type de projets, Gazifère n'en fait que très peu la promotion actuellement.

2.3 De ce nombre, veuillez indiquer combien de projets ont été réalisés et, parmi ces cas réalisés, combien ont nécessité une contribution du client.

Réponse 2.3 :

Les projets présentés ci-dessous ont fait l'objet d'une analyse suffisamment étoffée. Plusieurs autres projets ont été rejetés d'emblée par le représentant, leurs résultats étant prévisibles et ne rencontrant pas le niveau de consommation recherché. Ces projets ne sont pas répertoriés, tel que mentionné en réponse à la question 2.2 de la présente demande de renseignements.

2018

Réalisés : 6

Réalisés avec contribution : 1

Non Réalisés : 7

2019

Réalisés : 8

Réalisés avec contribution : 1

Non Réalisés : 2

2.4 Veuillez indiquer si les autres juridictions ayant adopté cette pratique faisaient face aux mêmes problèmes de rentabilité que Gazifère.

Réponse 2.4 :

Gazifère n'a pas connaissance de l'existence d'enjeux similaires à ceux de Gazifère dans les autres juridictions.

B-0006, Proposition 4

Question 3

Référence :

- (i) B-0006, GI-2, document 1, p. 37
- (ii) R-4032-2018, B-0218.
- (iii) D-2018-028, p. 35, paragraphe 110

Préambule :

(i)

Gazifère propose de ne plus tenir compte de la valeur résiduelle des actifs pour les fins de l'analyse de rentabilité.

(iii)

« la Régie ordonne à Énergir de tenir compte de la valeur résiduelle des actifs inclus dans un projet lorsqu'elle en évalue la rentabilité et l'impact tarifaire. »

Questions :

3.1 Est-ce que Gazifère a analysé l'impact de cette proposition sur le niveau de rentabilité des projets?

Réponse 3.1 :

Gazifère n'a pas effectué ce type d'analyse.

3.2 Veuillez reproduire les pages 1 et 2 de la référence (ii) en y appliquant votre proposition.

Réponse 3.2 :

Il n'y aurait aucun effet sur les résultats présentés dans cette pièce puisque, dans le cadre de cette analyse, la base tarifaire est entièrement amortie à partir de l'an 52.

3.3 Veuillez indiquer si Gazifère interprète la référence (iii) comme une obligation pour Énergir d'inclure les valeurs résiduelles dans son analyse de rentabilité ou comme une obligation d'exclure les valeurs résiduelles de son analyse de rentabilité.

Réponse 3.3 :

La compréhension de Gazifère est à l'effet qu'à la fin de la période de 40 ans, en supposant qu'une portion de capital demeurerait non amortie, Énergir devrait alors inclure ce coût non amorti à titre de dépense de l'année 40.

B-0006, Proposition 5**Question 4****Référence :**

- (i) B-0006, GI-2, Document 1, p. 37
- (ii) B-0006, GI-2, Document 1, p. 24
- (iii) R-4032-2018, B-0172

Préambule :

(i)

« Proposition 5 – Ne pas inclure les coûts marginaux FTÉ dans les analyses de rentabilité. »

(ii)

« Gazifère est d'avis qu'il n'est pas justifié d'inclure les coûts marginaux d'approvisionnement dans le cadre de ses analyses de rentabilité. Selon Gazifère, cette proposition ne s'applique pas à sa situation étant donné que tous les coûts d'approvisionnement sont gérés par EGi sur la base d'un tarif de type « timbre poste » pour l'ensemble des clients de la franchise ontarienne et de Gazifère. À cet effet, il est à noter qu'aucune étude ou information n'est connue de Gazifère à l'égard des coûts marginaux reliés à une consommation additionnelle dans son réseau. »

Questions :

- 4.1 Veuillez confirmer que le niveau de demande contractuelle, de même que le niveau d'équilibrage ont un impact direct sur les coûts payé par Gazifère en vertu des conditions du tarif 200 d'Enbridge. Sinon veuillez expliquer.

Réponse 4.1 :

Gazifère le confirme.

- 4.2 Veuillez confirmer que l'ajout d'une demande à débit stable aura un impact différent sur ces deux paramètres que l'ajout d'une demande saisonnière.

Réponse 4.2 :

Gazifère le confirme.

B-0007, Proposition 1**Question 5****Référence :**

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 8, tableau 1
- (ii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 2
- (iii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 3

Questions :

- 5.1 La FCEI constate que dans chacune des références (i) à (iii), le volume par cohorte est relative stable jusqu'en 2017 avant de faire un saut marqué en 2018 suivi d'un léger recul en 2019. Veuillez indiquer si Gazifère a investigué ce phénomène et est en mesure de l'expliquer.

Réponse 5.1 :

Gazifère n'a pas la même interprétation que la FCEI des tableaux mentionnés en référence. Elle dénote un changement de situation à compter de 2015, mais n'a pas investigué les raisons qui expliquent l'évolution des volumes durant la période 2015 à 2019. Les constats de Gazifère se basent uniquement sur son analyse des données historiques.

- 5.2 Veuillez indiquer si des changements méthodologiques ont été apportés en 2018 que ce soit au niveau de la sommation des volumes annuels, au niveau de la méthode de normalisation ou à tout autre égard.

Réponse 5.2 :

Gazifère n'a effectué aucun changement méthodologique en 2018.

- 5.3 Relativement à la référence (ii), veuillez ajouter la consommation des années 1998 à 2009 à la cohorte 1993-1997, celle des années 2003 à 2010 à la cohorte 1998-2002 et celle de 2008 et 2009 à la cohorte 2003-2007.

Réponse 5.3 :

Tel qu'expliqué à la pièce B-0006, GI-2, Document 1, page 6 de 38, de présent dossier, l'historique de consommation accessible selon le système CIS de Gazifère se limite aux années 2010 à aujourd'hui.

- 5.4 Relativement à la référence (iii), veuillez confirmer que des plus ou moins 40 000 clients résidentiels de Gazifère en 2019, environ 5000, soit 1 client sur 8, ont emménagé à leur adresse de facturation durant l'année 2019.

Réponse 5.4 :

Le nombre d'unités résidentielles desservies au gaz naturel dont l'occupant a changé en 2019 est d'environ 3 650, en plus de l'arrivée de 544 nouveaux clients.

Le taux de roulement est donc davantage de l'ordre de 9 %.

- 5.5 Veuillez indiquer si Gazifère est en mesure de faire des analyses de consommation sur la base de cohorte de compteurs plutôt que sur la base de cohorte de clients. Sinon veuillez justifier. Si oui, veuillez présenter une analyse de l'évolution de la consommation par cohorte de compteurs.

Réponse 5.5 :

Le tableau suivant présente les cohortes de nouveaux compteurs installés dans le secteur résidentiel de 2010 à 2019. Il est possible de constater un effet notable lié à l'ajout de charges.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2010	494,051	1,786,795	1,745,740	1,790,039	1,825,437	1,765,497	1,761,629	1,797,971	1,906,700	1,913,222
2011		250,461	1,427,013	1,489,393	1,538,066	1,489,453	1,481,827	1,512,551	1,609,034	1,619,940
2012			263,586	1,317,708	1,410,432	1,376,706	1,360,545	1,378,498	1,474,089	1,491,434
2013				198,086	851,236	866,463	861,845	886,581	944,910	955,002
2014					245,780	1,109,472	1,138,868	1,173,001	1,257,440	1,267,413
2015						151,857	848,811	915,269	997,690	996,976
2016							118,807	537,933	625,419	639,047
2017								132,662	729,451	756,235
2018									87,829	439,458
2019										115,968
Normalisation	4.9%	1.1%	1.9%	-6.9%	-8.9%	-6.6%	-0.8%	-0.4%	-3.3%	-6.0%

B-0007, Proposition 2**Question 6****Référence :**

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 8, tableau 5
- (ii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 6
- (iii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 7
- (iv) B-0007, GI-2, Document 2, p. 9, tableau 8

Questions :

- 6.1 Veuillez indiquer si, dans l'analyse des tableaux 5 à 8, Gazifère a tenu compte du niveau d'activité économique comme facteur ayant pu influencer le niveau de consommation.

Réponse 6.1 :

Gazifère n'a pas considéré ce type de facteur. L'analyse de Gazifère est factuelle et se base sur l'historique de consommation de la clientèle.

- 6.2 Veuillez confirmer que, si ces analyses incluaient l'année 2020, elles présenteraient une décroissance marquée des volumes.

Réponse 6.2 :

Actuellement, Gazifère n'est pas en mesure d'affirmer qu'il y aura une baisse marquée des volumes pour l'année 2020, bien que cela puisse être attendu. À ce jour, la réduction volumétrique découlant de l'effet de la pandémie reste ténue dans le secteur commercial. Selon Gazifère, cela s'explique par le fait que la pandémie a eu un impact, surtout à la fin de la période de chauffage. Les effets de la pandémie seront davantage connus en fin d'année, avec le retour de la période de chauffage au cours de l'automne. Une publication de l'EIA explique qu'aux États-Unis, au mois d'avril, il y a eu une baisse de 14 % de la consommation énergétique. La baisse est importante pour les produits pétroliers et le charbon, mais légère pour l'électricité. Il y a cependant une augmentation de 2 % des volumes de gaz naturel consommé. Cette analyse vient confirmer que, pour le moment, la situation dans le secteur gazier n'est pas aussi inquiétante que pour d'autres énergies desservant d'autres besoins¹.

¹ <https://www.eia.gov/todayinenergy/detail.php?id=44556&src=email>

Original: 2020-07-31

Cela étant dit, Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 5.1 de la demande de renseignement no. 2 de la Régie (pièce GI-3, Document 1.1 du présent dossier) pour un complément de réponse.

6.3 Relativement à la référence (ii), veuillez ajouter la consommation des années 1998 à 2009 à la cohorte 1993-1997, celle des années 2003 à 2010 à la cohorte 1998-2002 et celle de 2008 et 2009 à la cohorte 2003-2007.

Réponse 6.3 :

Tel qu'expliqué à la pièce B-0006, GI-2, Document 1, page 6 de 38, du présent dossier, l'historique de consommation accessible selon le système CIS de Gazifère se limite aux années 2010 à aujourd'hui.

B-0007, Proposition 4

Question 7

Référence :

(i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 16

Préambule :

(i)

« d'approuver l'application, au secteur commercial, d'un taux de croissance annuel représentant l'écart entre les volumes moyens prévus au plan de développement et la moyenne de consommation historique basée sur les volumes réels des cinq (5) dernières années complètes de consommation. »

Questions :

7.1 Concernant la citation en préambule, veuillez confirmer que Gazifère propose un ajustement uniforme des volumes sur tout l'horizon de l'analyse de rentabilité basé sur l'écart entre la prévision et la moyenne historique des cinq dernières années.

Réponse 7.1 :

La proposition de Gazifère vise à corriger, à l'aide du calcul qui suit, l'écart entre la prévision des volumes globaux des nouveaux clients prévus et les volumes résultant de l'application de la méthode actuelle visant à établir les volumes du secteur commercial :

Nombre de nouveaux clients de l'année t * volume moyen de l'année t-2 des clients des années t-7 à t-3 moins les volumes découlant de la méthode actuelle pour les nouveaux clients de l'année t.

7.2 Pourquoi ne pas simplement utiliser la moyenne historique des cinq dernières années? Ne serait-ce pas équivalent?

Réponse 7.2 :

L'alternative proposée par la FCEI serait valable pour les volumes, c'est-à-dire que les volumes totaux des deux méthodes seraient identiques.

Cependant, cette méthode pourrait avoir pour effet de surévaluer les revenus de distribution en rehaussant les volumes des plus petits clients, les taux tarifaires étant plus élevés dans les plus petits paliers.

C'est pour réduire cet effet que Gazifère propose plutôt d'utiliser un client fictif, destiné à passer par tous les paliers tarifaires, mais qui, au final, est considéré comme un grand client commercial.

Cette approche est plus conservatrice que l'approche proposée par la FCEI.

7.3 Veuillez décrire plus en détail la méthode actuelle de prévision des volumes de vente et expliquer en quoi elle diffère de l'approche proposée.

Réponse 7.3 :

L'approche actuelle utilise le nombre de nouveaux clients prévus, de manière proportionnelle au nombre de clients actuels, par palier tarifaire, sur la base du volume moyen par « grosseur » de client.

Comme il semble qu'historiquement, les clients de Gazifère sont davantage des petits clients commerciaux par opposition au type de nouveaux clients d'aujourd'hui, la méthodologie actuelle fait en sorte de prévoir davantage de « petits » clients que des clients à grande consommation.

L'approche proposée qui utilise la moyenne de cinq années historiques pour la compensation volumétrique, fait en sorte de tenir compte de l'évolution récente de la nature de la clientèle.

7.4 Veuillez expliquer comment cette proposition s'arrime avec la proposition 2.

Réponse 7.4 :

Il n'existe aucun arrimage entre ces deux propositions. D'une part, les volumes prévus pour la nouvelle clientèle sont corrigés. D'autre part, à la proposition 2, un pourcentage est appliqué pour déterminer les volumes d'ajout de charge futur, de manière à équilibrer l'équation « coûts de renforcement dans le plan de développement vs revenus découlant des ajouts de charge faisant en sorte de requérir ces renforcements ».

B-0007, Proposition 5

Question 8

Référence :

(i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 21

Préambule :

(i)

« Afin d'ajuster la méthodologie pour tenir compte de cette réalité, Gazifère propose d'utiliser une moyenne des cinq (5) dernières années de consommation, antérieure aux deux (2) dernières années de consommation complètes. Par exemple, pour établir la prévision de consommation pour l'année 2021, Gazifère utiliserait les volumes moyens des nouveaux clients branchés entre les années 2013 à 2017 selon leurs consommations réelles en 2019. »

Questions :

8.1 Veuillez confirmer que, selon la proposition de Gazifère, la prévision des volumes serait établie sur la base des données de consommation d'une seule année, 2019 dans l'exemple en préambule. Sinon veuillez présenter un exemple de calcul détaillé de la méthodologie proposée.

Réponse 8.1 :

Gazifère le confirme.

8.2 Dans l'affirmative, Gazifère ne craint-elle pas que cette approche entraîne de la volatilité dans les volumes prévus?

Réponse 8.2 :

Au moment de préparer le présent dossier, Gazifère ne prévoyait pas de choc économique aussi important que celui auquel nous sommes confrontés actuellement. Cette situation pourrait avoir des effets temporaires notamment sur l'année 2020 et sur l'année 2021, bien que limités sur les volumes gaziers, le tout selon la compréhension de Gazifère de l'effet de cette crise sur ce secteur énergétique. S'il devait y avoir un impact important, Gazifère pourrait soumettre à la Régie une alternative temporaire dans un futur dossier tarifaire pour pallier cette situation, le cas échéant.

Toutefois, Gazifère est confiante qu'avec l'ensemble des ajustements proposés dans le cadre de ce dossier, l'effet à la baisse de la moyenne commerciale d'une année ne devrait pas avoir une incidence suffisante pour risquer de rendre non rentable son plan de développement.

8.3 Veuillez indiquer si cette approche serait applicable seulement au niveau du plan de développement ou également au niveau des projets de raccordements individuels.

Réponse 8.3 :

Cette approche serait applicable uniquement dans le cadre des projets de raccordement, puisque dans le cas des projets individuels, les volumes sont évalués sur la base du projet et non pas, de manière générique.

8.4 Veuillez indiquer si les caractéristiques sont propres à chaque projet dans le cadre des analyses de rentabilité individuelles. Si oui, comment?

Réponse 8.4 :

Dans le cadre des analyses de rentabilité individuelles, les caractéristiques sont propres à chaque projet. Celles-ci sont basées sur des informations réelles plutôt que prospectives, comme cela est le cas des plans de développement.

Ainsi, pour un projet individuel, Gazifère rencontre le promoteur ou le futur client et identifie les volumes prévus pour chaque projet. Cet exercice est nécessaire vu la grande fluctuation de consommation des clients commerciaux (petit restaurant, grande tour à bureaux, microbrasserie, spa, etc.).

B-0007, Proposition 6**Question 9****Référence :**

- (i) B-0007, GI-2, Document 2, p. 21
- (ii) B-0007, GI-2, Document 2, p. 23

Préambule :

(i)

« Propose l'ajout d'un volume unitaire de 167 m³, représentant le gain d'efficacité énergétique entre les deux types de chauffe-eau, à la prévision des volumes moyens des nouveaux clients résidentiels. »

(ii)

« Gazifère ne fait pas la même demande pour le secteur commercial concernant l'efficacité énergétique puisque pour ce secteur d'activité, les volumes sont relativement élevés et les projets offrent généralement des niveaux de rentabilité plus importants. L'effet de l'efficacité énergétique constitue donc un enjeu de moindre importance dans la réalisation ou non d'un projet dans ce secteur. De plus, chaque projet commercial est un projet particulier. Il est donc beaucoup plus difficile d'établir une norme générale comme cela peut se faire dans le secteur résidentiel. »

Questions :

- 9.1 Relativement à la référence (ii), veuillez indiquer si l'application d'un ajustement pour efficacité énergétique est envisageable pour le secteur commercial lorsqu'une contribution est demandée au client et que le client participe à un programme du PGÉE. Sinon, veuillez justifier.

Réponse 9.1 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 5.3 de la demande de renseignement no. 2 de la Régie (pièce GI-3, document 1.1 du présent dossier).

- 9.2 Veuillez confirmer que les investissements pris en compte dans les analyses de rentabilité n'incluent pas le coût des mesures d'efficacité énergétique.

Réponse 9.2 :**Gazifère le confirme.**

- 9.3 Veuillez commenter la possibilité d'ajuster également le tarif applicable aux analyses de rentabilité pour tenir compte du fait qu'une part des revenus de distribution sert à financer non pas les actifs de distribution, mais le coût des mesures d'efficacité énergétique.

Réponse 9.3 :

Les tarifs de Gazifère incluent les coûts du PGEÉ, que ce soit dans le cadre des dépenses d'opération ou du compte de frais reportés. Cet élément est pris en considération de la même manière chez Énergir, c'est-à-dire que leurs tarifs incluent les coûts du PGEÉ.

Conséquemment, Gazifère ne voit pas pourquoi les coûts du PGEÉ devraient être traités de manière différente des autres coûts inclus dans les tarifs.

- 9.4 Veuillez commenter la possibilité d'ajuster également le tarif applicable aux analyses de rentabilité pour tenir compte du fait qu'une part des revenus de distribution sert à financer non pas les actifs de distribution, mais le service d'équilibrage.

Réponse 9.4 :

La proposition de Gazifère est d'utiliser les tarifs de distribution uniquement, en excluant la portion associée au service d'équilibrage. Gazifère ne voit donc pas d'enjeu à cet égard.